



Règlement du concours de dessin sur le thème de Noël
Organisé par la Médiathèque La gare des mots du
24 novembre 2021 au 17 décembre 2021

ARTICLE 1

Le jeu « concours de dessin » ayant pour thème « Noël » est gratuit, et il est ouvert aux mineurs de 3 ans à 17 ans du 24 novembre au 17 décembre 2021.

Pour que la participation soit prise en compte, il faut que le dessin soit déposé à :

- La médiathèque La gare des mots, 30 rue de la correspondance, 38840 St Hilaire Du Rosier
- ou
- La mairie, 10 place du souvenir français, 38840 St Hilaire Du Rosier

Accompagné du nom et prénom du participant avec l'acceptation de ce présent règlement par le représentant légal avec la mention manuscrite « *J'accepte le règlement* », noté au dos du dessin, avec la catégorie dans laquelle concours l'enfant, ainsi que la commune de résidence et un numéro de téléphone.

Aucune participation reçue au-delà de cette date ne pourra être prise en compte. Une seule inscription par personne sera acceptée.

Les organisateurs du concours se réservent la possibilité de refuser un dessin qui serait jugé offensant ou choquant.

Seul le format A4 papier est accepté (21 X 29,7cm). Les formats numériques ne sont pas acceptés.

ARTICLE 2

Le jury aura pour tâche d'effectuer la sélection des dessins qui seront affichés dès réception dans la salle Doyon bas et jusqu'à la fin du concours. Les dessins gagnants y seront exposés jusqu'à début janvier 2022.

Le jury prendra en compte la créativité, le thème traité, la qualité des images, l'originalité des angles choisis.

Les décisions du jury seront communiquées à partir du 21 décembre 2021.

6 chèques-lire d'une valeur de 12€ seront décernés pour la tranche d'âge des 3-10 ans, dans les catégories suivantes :

- Le prix pour la catégorie des maternelles
- Le prix pour la catégorie des CP

- Le prix pour la catégorie des CE1
- Le prix pour la catégorie des CE2
- Le prix pour la catégorie des CM1
- Le prix pour la catégorie des CM2

9 clés USB seront décernés pour la tranche d'âge des 11-17 ans comme suit :

6 pour les 11-14 ans

3 pour les 15-17 ans

ARTICLE 3

Les gagnants seront contactés par téléphone.

Les organisateurs s'engagent à ne divulguer aucune des informations demandées et à ne pas les utiliser en dehors du cadre du concours.

ARTICLE 4

Tout dessin produit avec l'aide de professionnels ou grâce à des subventions ne pourra être accepté.

Le participant s'engage à ne pas copier un autre dessin ou reproduire une œuvre dont il n'aurait pas les droits.

ARTICLE 5

En envoyant son dessin, le participant et son représentant légal acceptent l'utilisation et la diffusion du dessin dans le cadre du concours et sur tous les supports de communication de la commune :

- Site internet de la commune : <http://www.saint-hilaire-du-rosier.fr>
- Facebook de la Mairie de Saint Hilaire du Rosier
- Application Neocity
- Bulletin municipal 3.8km